

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 445

20 février 2012

SOMMAIRE

Boulevard Properties S.à r.l.	21353	Maquilux	21352
Comit S.E.	21331	Maydream S.A.	21343
Cornelius International S.A.	21346	Mel Invest S.A.	21352
HEPP IV Luxembourg Finance S.à r.l.	21314	Mel Invest S.A.	21352
HEPP IV Luxembourg Master S.à r.l.	21344	Moab S.A.	21360
Lemar S.A.	21316	Modernity S.A.	21360
Lettershop Luxembourg S.A.	21316	Old Rise Real Estates S.A.	21326
Leunessen Holz s.à r.l.	21324	Ortika Investments S.à r.l.	21330
Localux S.à r.l.	21324	Parkridge CE Retail Sàrl	21328
Lucidum International S.A.	21328	Pike Holding S.A.	21316
Lumele S.A.	21329	Rabiou Property S.A.	21316
Lux Global Logistics S.à r.l.	21329	Raihman America S.à r.l.	21350
Lux Global Logistics S.à r.l.	21329	Remifin S.A.	21331
Lux Global Logistics S.à r.l.	21330	REMIFIN S.A., société de gestion de patri- moine familial	21331
Lux Global Logistics S.à r.l.	21329	Robe S.A.	21326
LUX-Hâm S.à r.l.	21329	Scand Doctor S.à r.l.	21352
Lys Holding 1 S.à r.l.	21347	SD ImmoKonzept S.A.	21324
Macrom S.A.	21325	Société de Participations Valorisées S.A.	21347
Magalox S.A.	21330	Société Internationale d'Investissements Financiers Sàrl	21353
Maison Henry Petry Société en comman- dite simple	21350	So.Fi.Mar. International S.A.	21330
Makaira Private S.A. SPF	21331	Sun Flare S.A.	21351
Makaira Private S.A. SPF	21343	Swisscom IT Services Finance S.E.	21331
Manil S.A.	21343	Topolino Luxco S.à r.l.	21334
Mantovanelli S.à r.l.	21344	Valser S.A.	21360
Mantovanelli S.à r.l.	21344		
Mantovanelli S.à r.l.	21351		

HEPP IV Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.085.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.086.

In the year two thousand and eleven, on the sixth of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

HEPP IV Luxembourg Master S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142088,

here represented by Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, having her professional address at 5, Rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given on December 5, 2011.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "HEPP IV Luxembourg Finance S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142086, established pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, of September 29, 2008, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 2569 of October 21, 2008, and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, above-mentioned, of May 10, 2011 published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 1986 of August 29, 2011.

II. The Company's share capital is fixed at eighty-five thousand five hundred Euro (EUR 85.500,00) represented by three thousand four hundred twenty (3.420) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each.

I. The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of two million Euro (EUR 2.000.000,00) to raise it from its present amount of eighty-five thousand five hundred Euro (EUR 85.000,00) to two million eighty-five thousand five hundred Euro (EUR 2.085.500,00) by creation and issuance of eighty thousand (80.000) new shares (the New Shares), with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each and vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as mentioned above, through its proxyholder, declares to subscribe for the New Shares and to fully pay them up at their total nominal value of two million Euro (EUR 2.000.000,00) by payment in cash in the same amount.

The total amount of two million Euro (EUR 2.000.000,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

IV. Pursuant to the above resolutions, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" Art. 6. The issued capital of the Company is set at two million eighty-five thousand five hundred Euro (EUR 2.085.500,00) represented by eighty-three thousand four hundred twenty (83.420) shares of twenty-five Euro (EUR 25,00) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder's meeting are estimated at approximately three thousand Euro (EUR 3.000,00).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date first written above,

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille onze, le six décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

HEPP IV Luxembourg Master S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142088,

représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, ayant son adresse professionnelle au 5, Rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, en vertu d'une (1) procuration donnée le 5 décembre 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique (l'Associé Unique) de la société à responsabilité limitée établie au Grand Duché de Luxembourg sous la dénomination «HEPP IV Luxembourg Finance S.à r.l.» (la Société), ayant son siège social au 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142086, constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, reçu le 29 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2569 du 21 octobre 2008 et dont les statuts ont été modifiés en dernier par un acte de notaire Maître Henri Hellinckx, susmentionné, du 10 mai 2011 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1986 du 29 août 2011.

II. Le capital social de la Société est fixé à présent à quatre-vingt-cinq mille cinq cents Euro (EUR 85.500,00), représenté par trois mille quatre cent vingt (3.420) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune.

III. L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux millions d'Euros (EUR 2.000.000,00) afin de le porter de son montant actuel de quatre-vingt-cinq mille cinq cents Euros (EUR 85.500,00) à deux million quatre-vingt-cinq mille cinq cents Euros (EUR 2.085.500,00) par la création et l'émission de quatre-vingt mille (80.000) nouvelles parts sociales (les Nouvelles Parts Sociales), d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,00) chacune investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, par l'intermédiaire de son mandataire, déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales et les libérer intégralement à leur valeur nominale totale de deux millions d'Euros (EUR 2.000.000,00) par un apport en numéraire du même montant.

Le montant de deux millions d'Euros (EUR 2.000.000,00) a été intégralement libéré et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

V. En conséquence des résolutions prises ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de lui conférer désormais la teneur suivante:

“ **Art. 6.** Le capital social est fixé à deux million quatre-vingt-cinq mille cinq cents Euros (EUR 2.085.500,00) représenté par quatre-vingt-trois mille quatre cent vingt (83.420) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,00) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille Euros (EUR 3.000,00).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17031. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012006463/111.

(120006461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Lemar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 124.138.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11.01.2012.

Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A.

Luxembourg

Référence de publication: 2012006532/12.

(120006501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Lettershop Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 50.283.

L'Assemblée Générale du 15 juillet 2010 décide:

- de prolonger le mandat Monsieur Mark Evenepoel, demeurant professionnellement au 55, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange en tant qu'administrateur et ceci jusqu'à la prochaine assemblée générale en 2015.

- de prolonger le mandat de HRT Révision S.à r.l. inscrite au RCSL sous le numéro B51238 ayant son siège au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg en tant que réviseur d'entreprises et ceci jusqu'à la prochaine assemblée générale en 2015.

Référence de publication: 2012006533/12.

(120006915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Pike Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 145.855.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 janvier 2012, les décisions suivantes sont prises à l'unanimité:

La société G.T. Experts Comptables S.à r.l., ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, est nommée nouveau commissaire aux comptes de la société, son mandat se terminant lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014, en remplacement de la société Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable S.A., en abrégé CLERC S.A., démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2012.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2012006612/16.

(120006386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Rabiou Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 165.974.

STATUTS

L'an deux mil onze, le vingt-deuxième jour de novembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ESTATES S.A., ayant son siège social au 370, route de Longwy, L1940 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Laurent WEIS, titulaire d'une maîtrise en sciences économiques, demeurant professionnellement au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 10 novembre 2011.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «RABIOU PROPERTY S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000, (trente-et-un mille euros) représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 310.000,- (trois cent dix mille euros) qui sera représenté par 31.000 (trente-et-un mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le novembre 2016, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télécopie ou courrier électronique, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier jeudi du mois d'avril à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et finit le 31 décembre de l'année suivante.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente-et-un décembre 2012.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2013.

Le(s) premier(s) administrateur(s) et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et Paiement

Les 3.100 (trois mille cent) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, ESTATES S.A., ayant son siège social au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Les actions ont été libérées à hauteur de 25 % par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 7.750,- (sept mille sept cent cinquante Euros), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Résolutions de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à 3 (trois).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

1. Mr Marc VANHELLEMONT, "ingénieur commercial", born on December 13, 1969 in Moresnet (Belgium), with professional address in L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy,

2. Mr Adrien ROLLE, "ingénieur commercial", born on August 21, 1975 in Liège (Belgium), with professional address in L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy,

3. Mr Laurent WEIS, "titulaire d'une maîtrise en sciences économiques", born on March 26, 1980 in Luxembourg (Luxembourg), with professional address at 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg

Mr Marc VANHELLEMONT has been elected as chairman of the board of directors.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., ayant son siège au 83, Pafebruch, L-8308 Capellen, R.C.S. 43.298 section B.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 370, route de Longwy, L1940 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle français, constate qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une traduction en anglais. Sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par ses noms, prénoms usuels, états et demeures, le mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Follows the English version of the preceding text:

In the year two thousand eleven on the twenty-second day of November.

Before us Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Rambrouch, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ESTATES S.A., with registered office at 370, route de Longwy, L1940 Luxembourg,

duly represented by Mr Laurent WEIS, titulaire d'une maîtrise en sciences économiques", with professional address at 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

by virtue of a proxy dated November 10, 2011

Said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of a joint stock company to be incorporated.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. A joint stock company is herewith formed under the name of "RABIOU PROPERTY S.A."

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors or of the sole director.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors or of the sole director. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may furthermore realize all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition, sale, management and development, in whatever form of any real estate located in Luxembourg or abroad.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) divided into 3,100 (three thousand one hundred) shares with a nominal value of EUR 10.- (ten Euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen here below, the authorized capital is fixed at EUR 310,000.- (three hundred ten thousand Euro) to be divided into 31,000 (thirty one thousand) shares with a nominal value of EUR 10.- (ten Euro) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on November, 2016, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified hereabove and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

Board of directors and Statutory auditors

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the company must be managed by a board of directors consisting of at least three members (each a "Director"), who need not be shareholders.

In case the company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the company has only one shareholder left, the company can be managed by a board of directors

consisting of either one director until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder.

The directors or the sole director are appointed for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telefax or e-mail, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors or the sole director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present Articles of Incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors or the sole director may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed, in case of a sole director by the sole signature of the sole director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two directors or by the sole signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the whole body of shareholders of the company. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the first Thursday of the month of April at 10.00 a.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The board of directors or the sole director or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January 1st of each year and ends on December 31st of the following year.

The board of directors or the sole director draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors or the sole director in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

General disposition

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31, 2012.

The first annual general meeting shall be held in 2013.

The first director(s) and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the Articles of Incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general meeting that designates the first board of directors of the company.

Subscription and Payment

The 3,100 (three thousand one hundred) shares have been entirely subscribed by the sole shareholder, ESTATES S.A., with registered office at 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg

The shares have been paid up in cash for 25 %, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 7,750.- (seven thousand seven hundred fifty Euro) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder, prenamed, represented as above-mentioned, representing the whole of the share capital, passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at 3 (three).

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year:

1. Mr Marc VANHELLEMONT, "ingénieur commercial", born on December 13, 1969 in Moresnet (Belgium), with professional address in L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy,

2. Mr Adrien ROLLE, "ingénieur commercial", born on August 21, 1975 in Liège (Belgium), with professional address in L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy,

3. Mr Laurent WEIS, "titulaire d'une maîtrise en sciences économiques", born on March 26, 1980 in Luxembourg (Luxembourg), with professional address at 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg

Mr Marc VANHELLEMONT has been elected as chairman of the board of directors.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, its mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year: GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., having its registered office in L-8308 Capellen, 83, Pafebruch, R.C.S. Luxembourg B 43.298.

Third resolution

The company's registered office is located at L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks French, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the French and the English text, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the party appearing, known to the notary by his surnames, Christian names, civil status and residences, said person signed together with us, Notary, the present original deed.

Signé: L. Weis, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 23 novembre 2011. Relation: RED/2011/2509. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 23 novembre 2011.

Référence de publication: 2012005238/398.

(120004903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Leunessen Holz s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9676 Noertrange, 25, op der Hekt.

R.C.S. Luxembourg B 108.018.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012006534/10.

(120006851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Localux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6471 Echternach, 16-18, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 152.952.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 11 janvier 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012006535/10.

(120006549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

SD ImmoKonzept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 66-70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 149.158.

AUSZUG

Aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung, welche am 15. Juli 2011 abgehalten wurde, geht folgendes hervor:

Der ausscheidende alleinige Verwaltungsrat der Gesellschaft, Thomas KALETA, mit Geschäftsadresse in L-6630 Wasserbillig, 66-70, Grand-Rue, wird durch Frau Nigar DEVECI, geborene KOCAARSLAN, wohnhaft in D-47807 Krefeld, Heidekrautweg 83, bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2015 ersetzt.

Luxemburg, den 10. Januar 2012.

Référence de publication: 2012006705/14.

(120006123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Macrom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 71.354.

L'AN DEUX MILLE ONZE, LE VINGT-NEUF DECEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «MACROM S.A.», avec siège social à 412F, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section RCS Luxembourg B 71.354 et constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Joseph SCHWACHTGEN en date du 13 août 1999, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 839 du 11 novembre 1999, page 40.268.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Thierry JACOB, employé, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch à L-1471 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Marc HUBERT, employé, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch à L1471 Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Hugues DOUBET, employé, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch à L-1471 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Décision de mettre en liquidation la société MACROM S.A. .
2. Nomination d'un Liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société "MACROM S.A." avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A été nommé liquidateur, SGG-FFW S.A., 412 F, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, RCS Luxembourg B 67.905.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à EUR 900,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: T. JACOB, M. HUBERT, J.-H. DOUBET, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert le 2 janvier 2012. Relation: RED/2012/6. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 5 janvier 2012.

M^e Cosita DELVAUX

Notaire

Référence de publication: 2012006559/65.

(120006621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Robe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 18, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 85.850.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire en date du 16 décembre 2011 que:

- Monsieur Thierry Hellers, né le 13/09/1968 à Luxembourg et demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg est nommé nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Jacques Becker, révoqué de son mandat.

- Monsieur Gernot Kos, né le 23/01/1970 à Eisenstadt (Autriche) et demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, est nommé nouvel commissaire aux comptes en remplacement de Madame Monique Guillen, révoqué de son mandat.

- Les mandats des administrateurs ainsi que du commissaire aux comptes prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11.01.2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2012006675/20.

(120006868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Old Rise Real Estates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 46.046.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'AN DEUX MILLE ONZE, LE TRENTE DECEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

A comparu:

Robert Antony Walsh, né à New York (USA) le 13 mai 1938,

Ici représenté par Madame Concetta DEMARINIS, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration jointe en annexe au présent acte datée du 29 décembre 2011.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare être l'actionnaire unique de la société dénommée OLD RISE REAL ESTATE S.A. une société anonyme ayant son siège social à Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diederich, inscrite au R.C.S. à Luxembourg sous la section B et le n° 46.046, constituée suivant acte de du notaire Norbert MULLER en date 11 décembre 1993, publié au Mémorial C numéro 88, du 10 mars 1994.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte du même notaire en date du 5 février 1999, publié au Mémorial C de 1999, page 17.906.

La société a été mise en liquidation par acte du notaire Jacques DELVAUX en date du 9 mai 2011.

Ensuite la comparante déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'actionnaire unique, détenant l'intégralité du capital social de EUR 31.000,00 (trente et un mille euros), est dûment représenté à la présente assemblée qui en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Constatation de l'attribution à l'actionnaire unique de la société OLD RISE REAL ESTATE SA en liquidation, savoir Monsieur Robert Antony Walsh, né à New York (USA) le 13 mai 1938, de la société ci-après désigné, à savoir:

St James Realty Investments Sàrl, avec siège social à Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.179 et tous les droits attachés, y compris le relatif crédit envers ladite société St James Realty Investments Sàrl à titre de «Bonus de Liquidation»

et mandat est donné à Monsieur Xavier Mangiullo, né à Hayange (FR) le 8 septembre 1980 et résident professionnellement à Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich, afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires en vue de l'inscription du changement de l'associé unique de la société St James Realty Investments Sàrl;

2. Présentation et approbation du rapport du commissaire vérificateur à la liquidation;

3. Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonctions lors de la mise en liquidation de la Société;

4. Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour leur mandat respectif;

5. Paiements à effectuer selon le rapport du commissaire vérificateur, notamment remboursement des soldes restant aux actionnaires;

6. Donner pouvoir au liquidateur d'effectuer encore auprès la clôture de la liquidation toutes les opérations financières et autres, nécessaires pour réaliser la clôture matérielle de la liquidation;

7. Désignation de l'endroit désigné où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans;

8. Clôture de la liquidation;

9. Divers

L'associé unique, siégeant en assemblée générale, a ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique constate l'attribution à l'actionnaire unique de toutes les parts sociales la société OLD RISE REAL ESTATE S.A. en liquidation, savoir Monsieur Robert Antony Walsh, né à New York (USA) le 13 mai 1938, en retraite, demeurant, à Monte-Carlo, 35, bd de Lavotto.

qui accepte de la société ci-après désignée, à savoir: St James Realty Investments Sàrl, avec siège social à Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.179 et tous les droits attachés, y compris le relatif crédit envers ladite société St James Realty Investments Sàrl à titre de «Bonus de Liquidation»

et mandat est donné à Monsieur Xavier Mangiullo, né à Hayange (FR) le 8 septembre 1980 et résidant professionnellement à Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich, afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires en vue de l'inscription du changement de l'associé unique de la société St James Realty Investments

Deuxième résolution

Après avoir entendu le rapport du Commissaire à la Liquidation concernant l'examen du travail du Liquidateur et les comptes de liquidation, l'associé Unique approuve le rapport du Commissaire à la Liquidation.

Troisième résolution

L'associé unique donne pleine et entière décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Quatrième résolution

L'associé unique accorde décharge entière au Liquidateur et au Commissaire à la Liquidation concernant la bonne exécution de leurs mandats respectifs.

Cinquième résolution

L'associé unique donne pouvoir au liquidateur, Monsieur Marco STERZI, né à Milan, le 10 novembre 1964, conseil économique, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich, afin d'effectuer les opérations de clôture selon le rapport du commissaire-vérificateur.

Sixième résolution

L'associé unique donne pouvoir au liquidateur, Monsieur Marco STERZI précité, d'effectuer avant et encore après la clôture de la liquidation toutes les opérations financières et autres, nécessaires pour réaliser la clôture matérielle de la liquidation, y compris celui de conduire éventuellement des procès en la matière.

Septième résolution

L'associé unique décide que les documents et pièces comptables de la Société seront conservés pour une période de cinq ans suivant la liquidation de la Société, au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Huitième résolution

L'associé unique décide de clôturer la liquidation de la société OLD RISE REAL ESTATE S.A., qui a cessé d'exister.

Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président prononce la clôture de l'Assemblée.

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à EUR 900.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données de tout ce qui précède à l'Assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. DEMARINIS, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert le 04 janvier 2012. Relation: RED/2012/104. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 05 janvier 2012.

Me Cosita DELVAUX

Notaire

Référence de publication: 2012006596/98.

(120006816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Parkridge CE Retail Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.021.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 101.802.

EXTRAIT

1. La démission des gérants ci-dessous est acceptée avec effet immédiat au 10 Janvier 2012:

- Monsieur Benoît de Froimont, demeurant au 370, route de Longwy, L - 1940 Luxembourg
- Monsieur Adrien Rollé, demeurant au 370, route de Longwy, L - 1940 Luxembourg

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012006609/13.

(120006204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Lucidum International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 119.040.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012006540/10.

(120006193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Lumele S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 15.810.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2012.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2012006541/12.

(120006384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Lux Global Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1360 Senningerberg, Luxair Cargo Center.

R.C.S. Luxembourg B 94.903.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012006543/10.

(120006495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Lux Global Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1360 Senningerberg, Luxair Cargo Center.

R.C.S. Luxembourg B 94.903.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012006544/10.

(120006496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

LUX-Hâm S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5465 Waldbredimus, 8, rue de Trintange.

R.C.S. Luxembourg B 51.197.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11.01.2012.

Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A.

Luxembourg

Référence de publication: 2012006547/12.

(120006415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Lux Global Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1360 Senningerberg, Luxair Cargo Center.

R.C.S. Luxembourg B 94.903.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012006545/10.

(120006497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Lux Global Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1360 Senningerberg, Luxair Cargo Center.
R.C.S. Luxembourg B 94.903.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012006546/10.

(120006498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Ortika Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 150.539.

Extrait de la décision prise lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Société prise en date du 22 décembre 2011

Il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Jeremy Paul de son mandat de Gérant de type B, résidant 43, Grosvenor Street, Londres GB - W1K 3HL, Royaume-Uni avec effet au 5 décembre 2011.

- De nommer Monsieur Ross Grater, résidant 15-17, Grosvenor Gardens, Londres SW1W 0BD, Royaume-Uni avec effet au 6 décembre 2011 et pour une période indéterminée, en tant que Gérant de type B de la Société.

A partir du 6 Décembre 2011, les gérants de la Société sont:

- Madame Petronella J. S. Dunselman, gérant de catégorie A;
- Madame Zamyra H. Cammans, gérant de catégorie A;
- Monsieur Ross Grater, gérant de catégorie B;
- Monsieur Jean Lemaire, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012006837/21.

(120006902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

So.Fi.Mar. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 41.876.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 10 janvier 2012

La démission de Monsieur Angelo DE BERNARDI de ses fonctions d'administrateur et Président du Conseil de la société est acceptée.

Monsieur Giovanni LAINATI, juriste, 42, Am Bongert, L-1270 Luxembourg, est coopté comme nouvel administrateur de la société.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme
SO.FI.MAR INTERNATIONAL S.A.
Alexis DE BERNARDI
Administrateur

Référence de publication: 2012006715/17.

(120006749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Magalox S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 61.452.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour MAGALOX S.A.
Signature

Référence de publication: 2012006560/12.

(120006236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Makaira Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 150.239.

Les comptes annuels au 30.06.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Pour: MAKAIRA PRIVATE S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Ana-Paula Duarte / Christelle Domange

Référence de publication: 2012006561/15.

(120006135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

**Swisscom IT Services Finance S.E., Société Européenne,
(anc. Comit S.E.).**

Siège social: L-1259 Senningerberg, 13-15, Zone Industrielle Breedewues.
R.C.S. Luxembourg B 144.195.

AUSZUG

Aus den Beschlüssen des alleinigen Aktionärs der Gesellschaft vom 9. Januar 2012 geht hervor, dass:

- Herr Stefan Egg als Kategorie A Vorstandsmitglied der Gesellschaft, mit Wirkung zum 30. November 2011 sowie Herr Nicola Claguna als Aufsichtsratsmitglied der Gesellschaft, mit Wirkung zum 3. Januar 2012, zurück getreten sind;
- Herr Günther Widowitsch, geboren am 1. Juni 1965 in Villach (Österreich), mit beruflicher Anschrift in A-1010 Wien, Bankgasse 1, mit Wirkung zum 9. Januar 2012 und bis zur jährlichen Generalversammlung der Aktionäre, die über die Abschlussbilanz für das Geschäftsjahr 2011 entscheiden wird, zum Kategorie A Vorstandsmitglied der Gesellschaft ernannt wurde sowie Herr Horst Wurm, geboren am 9. Mai 1963 in Berchtesgaden (Deutschland), mit beruflicher Anschrift in CH-8004 Zürich, Pflanzschulstrasse 7, mit Wirkung zum 9. Januar 2012 und bis zur jährlichen Generalversammlung der Aktionäre, die über die Abschlussbilanz für das Geschäftsjahr 2011 entscheiden wird, zum Aufsichtsratsmitglied der Gesellschaft ernannt wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2012006698/20.

(120006101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

**Remifin S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. REMIFIN S.A., société de gestion de patrimoine familial).**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 54.568.

L'an deux mille onze, le deux décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «REMIFIN S.A., société de gestion de patrimoine familial» (la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 54.568, constituée suivant acte de scission du 9 avril 1996, publié au Mémorial C (le «Mémorial»), numéro 335 du 12 juillet 1996. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 2 décembre 2010, publié au Mémorial, le 5 avril 2011, sous le numéro 643.

L'Assemblée est déclarée ouverte et est présidée par Monsieur Lionel ARGENCE-LAFON, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg (le «Président»).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Christine RACOT, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Christelle HERMANT- DOMANGE, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Modification du statut de la Société qui n'aura plus désormais le statut d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») tel que défini par la loi du 11 mai 2007 mais celui d'une société de participations financières - SOPARFI.

2) Modification du premier paragraphe de l'article premier des statuts de la société qui se lira dorénavant comme suit: «Il existe une société anonyme sous la dénomination sociale de Remifin S.A.»

3) Modification de l'article deux des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante: «La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et immobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut procéder à des emprunts sous quelque forme que ce soit et de quelque nature que ce soit, de même qu'elle pourra émettre des titres et obligations. Elle peut également accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

4) Suppression du cinquième paragraphe, alinéas a), b) et c) de l'article trois des statuts

5) Ajout d'un nouveau paragraphe à l'article cinq des statuts, à insérer entre le paragraphe 1 et 2, comme suit «le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

6) Modification de l'alinéa 1^{er} du premier paragraphe de l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante: «La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, composé d'administrateur(s) A et d'administrateur(s) B qui ne sont pas nécessairement actionnaires de la société.»

7) Modification du paragraphe 9 de l'article cinq des statuts pour le libeller comme suit: «Vis-à-vis des tiers, la société sera valablement engagée par la signature conjointe d'au moins un administrateur A et d'au moins un administrateur B ou par la signature de toute autre personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.»

8) Modification de l'article onze des statuts pour lui donner la teneur suivante: « **Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

9) Nomination de Madame Bernadette Desimpel-Debruyne en tant qu'administrateur A de la société, en remplacement de Monsieur Guy Kettmann, administrateur démissionnaire.

10) Madame Marie Bourlond et Monsieur Guy Baumann sont nommés administrateurs B.

11) Divers.

II.- Les noms des actionnaires et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires des actionnaires représentés et par les membres du bureau; cette liste de présence et les procurations resteront annexées à l'original du présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

III.- Il résulte de cette liste de présence que sur la totalité des actions représentant l'entière du capital social émis toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée générale. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour connu de tous les actionnaires présents ou représentés.

Après délibération, l'assemblée a ensuite adopté les résolutions suivantes chaque fois par vote unanime.

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier le statut de la Société qui n'aura plus désormais le statut d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») tel que défini par la loi du 11 mai 2007 mais celui d'une société de participations financières - SOPARFI.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide modifier le premier alinéa de l'article premier des statuts de la société qui se lira dorénavant comme suit:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination sociale de «REMIFIN S.A.»»

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article deux des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et immobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut procéder à des emprunts sous quelque forme que ce soit et de quelque nature que ce soit, de même qu'elle pourra émettre des titres et obligations. Elle peut également accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de supprimer le cinquième alinéa de l'article trois des statuts.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'ajouter un alinéa supplémentaire à la fin de l'article trois des statuts qui sera conçu comme suit:

«Le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la première phrase du premier alinéa de l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, composé d'administrateur(s) A et d'administrateur(s) B qui ne sont pas nécessairement actionnaires de la société.»

Septième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier le neuvième alinéa de l'article cinq des statuts pour le libeller comme suit:

«Vis-à-vis des tiers, la société sera valablement engagée par la signature conjointe d'au moins un administrateur A et d'au moins un administrateur B ou par la signature de toute autre personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.»

Huitième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article onze des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Neuvième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de nommer Madame Bernadette Desimpel-Debruyne, Administrateur, née le 12 août 1949 à Tielt (Belgique), demeurant au 16 Ellestraat, à 8610 Kortemark (Belgique) en tant qu'administrateur A de la société, en remplacement de Monsieur Guy Kettmann, administrateur démissionnaire.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2013.

Dixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de re-classifier les mandats de Madame Marie Bourlond et Monsieur Guy Baumann comme administrateurs B.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par le notaire instrumentaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. ARGENCE-LAFON, C. RACOT, C. HERMANT-DOMANGE, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 décembre 2011. Relation: EAC/2011/16513. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012006670/133.

(120006198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Topolino Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 165.880.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the nineteenth day of the month of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

there appeared:

GIP Topolino Acquisition Partners, L.P., a Guernsey limited partnership, with registered office at 1st Floor, Les Echelons Court, Les Echelons, South Esplanade, St Peter Port, Guernsey GY1 1AR, registered with the Guernsey Registry under number 1585, acting through its general partner Global Infrastructure GP, L.P., acting in turn through its general partner Global Infrastructure Investors, Limited, a company limited by shares incorporated under the laws of Guernsey, with registered office 1st Floor, Les Echelons Court, Les Echelons, South Esplanade, St Peter Port, Guernsey GY1 1AR (the "Sole Shareholder"),

represented by Me Karolina Szpinda, maître en droit, pursuant to a proxy dated 16 December 2011, which proxy will be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a private limited liability company Topolino Luxco S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Topolino Luxco S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, loans, loan participations, certificates of deposits and any other securities or financial instruments or assets of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, certificates, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity as it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including upstream or cross-stream) or any other company or entity as it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including upstream or cross-stream) or any other company or entity as the Company may deem fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Any of the above is to be understood in the broadest sense and any enumeration is not exhaustive or limiting in any way. The object of the Company includes any transaction or agreement which is entered into by the Company consistent with the foregoing.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at eighteen thousand Swiss Francs (CHF 18,000) divided into eighteen thousand (18,000) shares with a par value of one Swiss Franc (CHF 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

The share capital may be reduced through the repurchase and cancellation of all the shares in issue, within the limits provided for by the law.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, acquire its own shares.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

The sole manager or as the case may be the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of association to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers. *Vis-à-vis* third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of association to the general meeting or as may be provided herein.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (*ad nutum*) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers shall be identified with respect to the class they belong to.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call initiated from Luxembourg or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call initiated from Luxembourg or similar means. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote provided that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers), a manager may only be represented by a manager of the same class.

The board of managers shall appoint a chairman among its members. In the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers), one of the class B managers shall be appointed chairman of the board. The chairman will preside at all meetings of the board. In his/her absence, the other members of the board will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers shall meet in Luxembourg as often as the Company's interest so requires upon call of the chairman or any two managers. The board of managers shall meet at least quarterly in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty four (24) hours in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (including by way of representation).

The board of managers can validly deliberate and take decisions only if the majority of the managers are present.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting and shall be held at the Company's registered office.

Managers' resolutions may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the manager in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation).

In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by (i) the sole manager (if there is only one) or as the case may be by (ii) the board of managers or (iii) by any two of the managers acting together, it being understood that in the event of classes of managers, the delegation must be granted by one class A manager and one class B manager acting together (including by way of representation).

Art. 8. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change the nationality of the Company are to be taken by shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on the last Friday of month of June at 10 a.m. of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31 December 2012.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, GIP Topolino Acquisition Partners, L.P., and the notary, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the eighteen thousand (18,000) shares.

Evidence of the payment of the subscription price of eighteen thousand Swiss Francs (CHF 18,000) has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,300.-.

Extraordinary general meeting

The Sole Shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at:
65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.
2. Two classes of managers are created pursuant to Article 7 of the articles of association, being class A managers and class B managers.
3. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Name:	Class of manager:	Occupation:	Address:	Born on:	Place of birth:
Gregg Michael Myers	Class A manager	Director of Finance and Accounting	12 E.49 th St, 38 th Floor, New York, NY 10017, USA.	17 May 1973	New York, U.S.A.
Mark Levitt	Class A manager	Chief Operating Officer	12 E.49 th St, 38 th Floor, New York, NY 10017, USA.	19 October 1964	New York, U.S.A.
Hugo Froment	Class B manager	Manager	65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte L-1331	22 February 1974	Laxou, France
Andrew O'Shea	Class B manager	Manager	65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte L-1331	13 August 1981	Dublin Irlande

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, who requested that the deed should be documented in the English language, the said appearing party signed the present original deed together with us, the notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

a comparu,

GIP Topolino Acquisition Partners, L.P., a Guernsey un limited partnership, dont le siège social est sis à 1st Floor, Les Echelons Court, Les Echelons, South Esplanade, St Peter Port, Guernsey GY1 1AR, immatriculée au registre de Guernesey sous le numéro 1585, agissant par l'intermédiaire de son general partner Global Infrastructure GP, L.P., agissant par l'intermédiaire de son general partner Global Infrastructure Investors, Limited, une company limited by shares, une société de droit de Guernesey, dont le siège social est sis à 1st Floor, Les Echelons Court, Les Echelons, South Esplanade, St Peter Port, Guernsey GY1 1AR (l' "Actionnaire Unique"),

représentée par Me Karolina Szpinda, maître en droit, en vertu d'une procuration datée du 16 décembre 2011. Cette procuration sera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La partie comparante, ès qualité, a demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée Topolino Luxco S.à r.l. qui est constituée comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Topolino Luxco S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et la législation pertinente.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations et de tout intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans d'autres entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, des prêts, des participations dans des prêts, certificats de dépôts et toutes autres valeurs mobilières ou instruments financiers ou biens de toute sorte, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit dans tous types d'avoirs. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de dette ou de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre ou dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et entreprises ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient (y inclus upstream ou cross stream) ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéficiaire ou pour le bénéficiaire de cette entité. La Société peut aussi faire saisir, transférer ou s'endetter ou créer autrement des garanties sur quelques uns ou tous ses biens.

D'une manière générale elle peut prêter assistance de toute manière (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement) aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris horizontalement ou verticalement) ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Tout ce qui a été mentionné ci-dessus doit être entendu dans le sens le plus large et toute énumération n'est pas exhaustive ou limitative. L'objet de la Société comprend toute transaction ou contrat dans lesquels la Société est partie conformément avec ce qui a été mentionné ci-dessus.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à dix-huit mille francs suisses (CHF 18.000) divisé en dix-huit mille (18.000) parts sociales d'une valeur nominale de un (1) franc suisse chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible est distribuable.

The capital social peut être réduit par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises, dans les limites prévues par la loi.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément donné par les associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

La Société peut, dans la mesure permise par la loi, acquérir ses propres parts sociales.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, a les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou effectuer tous acte de disposition et d'administration tombant dans les objets de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale seront de la compétence du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. A l'égard des tiers, le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance, a tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous les actes et toutes les opérations en relation avec la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale, ou tel que prévu dans les présents statuts.

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, soit des gérants de classe A et des gérants de classe B. Toute classification de ce type doit être dûment reprise dans le procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires prenant cette décision et les gérants doivent être identifiés en prenant en considération la classe à laquelle ils appartiennent.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique initiée à partir du Luxembourg ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue sous forme de conférence téléphonique initiée à partir du Luxembourg ou d'autres moyens de communication similaires. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne.

Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter, dans l'hypothèse où l'assemblée générale des actionnaires aurait nommé des gérants de classes différentes (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), un gérant peut uniquement être représenté par un gérant de la même classe.

Le conseil de gérance peut nommer parmi ses membres un président. Dans l'hypothèse où l'assemblée générale des actionnaires aurait nommé des gérants de classes différentes (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), un des gérants de classe B sera nommer le président. Le président présidera à toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, les autres membres du conseil nommeront un autre président pro tempore qui présidera la réunion concernée par un vote à la majorité simple des gérants présents ou représentés par procuration à une telle réunion.

Le conseil de gérance se réunira à Luxembourg aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent sur convocation de président ou tous deux gérants. Le conseil d'administrateur se réunira au moins trimestriellement à Luxembourg.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (en ce compris par voie de représentation). Dans l'hypothèse où l'assemblée générale des actionnaires aurait nommé des gérants de classes différentes (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute décision du conseil de gérance ne sera valablement prise qu'avec l'accord de la majorité des gérants en ce compris au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés)

Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et agir que si la majorité des gérants est présente.

Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui présidera cette réunion et seront tenues au siège de la Société.

Les résolutions des gérants seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu que dans l'hypothèse où l'assemblée générale des actionnaires aurait nommé deux classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), la Société ne sera valablement

engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B (en ce compris par voie de représentation).

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués, par par (i) le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par (ii) le conseil de gérance ou (iii) par deux gérants agissant ensemble, en étant bien entendu que en cas des différentes classes de gérants, le pouvoir sera accordée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B agissant ensemble (y compris par voie de représentation).

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas tenus personnellement responsables pour les dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables pour l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations prévues ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, un gérant ou un fondé de pouvoir de la Société, sera indemnisée par la Société dans la mesure la plus large permise par la loi pour la responsabilité et toutes les dépenses raisonnablement supportées ou payées par celui-ci en relation avec une revendication, action, poursuite ou procédure judiciaire qui le rend impliqué en tant que partie ou autrement en vertu du fait qu'il est ou a été gérant ou fondé de pouvoir. Il sera également indemnisé pour tous les montants qu'il aurait payés ou supportés afin de régler les faits mentionnés ci-dessus. Les termes "revendication", "action", "poursuite" ou "procédure judiciaire" s'appliqueront à toute revendication, action, poursuite ou procédure judiciaire (civiles, pénales ou autres, y compris les appels) actuels ou imminents et les termes "responsabilité" et "dépenses" incluront sans limitation les honoraires d'avocat, les coûts, jugements, montants payés en vertu d'une transaction et autres montants dus.

Aucune indemnisation ne sera due à un gérant ou à un fondé de pouvoir:

- (i) en cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement de ses devoirs découlant de sa fonction;
- (ii) pour toute affaire dans le cadre de laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou
- (iii) en cas de transaction, à moins que la transaction n'ait été approuvée par une cour d'une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit d'être indemnisé tel que prévu par le présent article appartient à chaque gérant et n'affectera pas tout autre droit dont un gérant ou fondé de pouvoir pourrait bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard d'une personne ayant cessé d'être gérant ou fondé de pouvoir et se transmettra aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions de cet article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, en ce compris les gérants et fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses supportées en relation avec la préparation d'une défense et la représentation dans le cadre d'une revendication, action, poursuite ou procédure judiciaire telles que décrites dans cet article seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour compte du fondé de pouvoir ou du gérant de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'aurait pas eu droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter à toute assemblée des associés par un mandataire spécial.

Art. 10. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et à la majorité prévue par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées sont convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'entière du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant

le changement de nationalité de la Société doivent être prises par les Associés représentant cent pourcent (100%) du capital social émis.

A partir du moment et aussi longtemps que la Société compte plus de 25 associés, l'assemblée générale annuelle sera tenue le dernier vendredi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures du matin. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de l'année suivante.

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2012.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par une décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. Au cas où la Société est dissoute, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, GIP Topolino Acquisition Partners, L.P., et le notaire, celle-ci a souscrit et intégralement payé les dix-huit mille parts sociales.

Preuve du paiement du prix de souscription de dix-huit mille francs suisses (CHF 18.000) a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa constitution sont évaluées à environs [] Euros.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique a aussitôt pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:

65 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Deux classes de gérants sont créées conformément à l'article 7 des statuts, soit des gérants de classe A et des gérants de classe B.

3. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Nom:	Classe de gérant:	Occupation:	Adresse:	Né le:	Lieu de naissance:
Gregg Michael	Gérant de classe A	Director of Finance & Accounting	12 E.49 th St, 38 th Floor, New York, NY 10017, USA.	17 Mai 1973	New York, U.S.A.
Myers Mark Levitt	Gérant de classe A	Chief Operating Officer	12 E.49 th St, 38 th Floor, New York, Floor, NY 10017, USA.	19 octobre 1964	New York, U.S.A.
Hugo Froment	Gérant de	Gérant	65, Boulevard Grande	22 février 1974	Laxou,

21343

Andrew O'Shea	classe B Gérant de classe B	Gérant	Duchesse Charlotte L-1331 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte L-1331	13 août 1981	France Dublin Irlande
---------------	-----------------------------------	--------	---	--------------	-----------------------------

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu à la partie comparante, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ladite personne comparante a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Signé: K. SZPINDA – H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 décembre 2011. Relation: LAC/2011/58345. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt.-

Luxembourg, le cinq janvier de l'an deux mille douze.

Référence de publication: 2012004006/501.

(120003101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Makaira Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 150.239.

Les comptes annuels au 30.06.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Pour: MAKAIRA PRIVATE S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Ana-Paula Duarte / Christelle Domange

Référence de publication: 2012006562/15.

(120006136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Maydream S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 68.185.

Le siège social de la société a été transféré au L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich avec effet au 1^{er} janvier 2012.

Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012006569/11.

(120006667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Manil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 23.817.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2011.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2012006563/12.

(120006675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Mantovanelli S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 1, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 22.871.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour MANTOVANELLI S.à r.l.

Fideco Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2012006564/12.

(120006895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Mantovanelli S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 1, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 22.871.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour MANTOVANELLI S.à r.l.

Fideco Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2012006565/12.

(120006896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

HEPP IV Luxembourg Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.491.900,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.088.

In the year two thousand and eleven, on the thirteenth of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

HEPP IV Management Company S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 141642, acting in its own name and on behalf of Heitman European Property Partners IV, Sub-fund 1, a sub-fund of Heitman European Property Partners IV, a specialized investment fund (fonds d'investissement spécialisé) organized under the form of a mutual investment fund (fonds commun de placement) under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, having her professional address at 5, Rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 13, 2011.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "HEPP IV Luxembourg Master S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142088, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated September 29, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2571 dated October 21, 2008, and whose articles of

association have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary of July 15, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2345 dated October 1, 2011.

II. The Company's share capital is set at one million three hundred ninety-two thousand eight hundred twenty-five Euro (EUR 1.392.825,00) represented by fifty-five thousand seven hundred thirteen (55.713) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of ninety-nine thousand seventy-five Euro (EUR 99.075,00) to raise it from its present amount of one million three hundred ninety-two thousand eight hundred twenty-five Euro (EUR 1.392.825,00) to one million four hundred ninety-one thousand nine hundred Euro (EUR 1.491.900,00) by creation and issuance of three thousand nine hundred sixty-three (3.963) new shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

HEPP IV Management Company S.à r.l., prenamed, acting in its own name and on behalf of Heitman European Property Partners IV, Sub-fund 1, through its proxy holder, declares to subscribe for the three thousand nine hundred sixty-three (3.963) new shares and fully pays them up in the nominal amount of ninety-nine thousand seventy-five Euro (EUR 99.075,00) by a contribution in cash in the same amount.

The total amount of ninety-nine thousand seventy-five Euro (EUR 99.075,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

IV. Following the above increase of the share capital, the sole shareholder resolves to amend the article 6 of the Company's bylaws in order to read as follows:

“ **Art. 6.** The share capital is fixed at one million four hundred ninety-one thousand nine hundred Euro (EUR 1.491.900,00) represented by fifty-nine thousand six hundred seventy-six (59.676) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.”

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand five hundred Euro (EUR 1.500,00).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-Sur-Alzette, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le treize décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

HEPP IV Management Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141642, agissant en son propre nom et pour le compte d'Heitman European Property Partners IV-Compartiment 1, un compartiment du fonds Heitman European Property Partners IV, un fonds d'investissement spécialisé organisé sous la forme d'un fonds commun de placement régi par le droit du Grand-Duché de Luxembourg,

ici représentée par Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, Rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 13 décembre 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

La comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «HEPP IV Luxembourg Master S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142088, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2571 en date du 21 octobre 2008, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire

instrumentant, en date du 15 juillet 2011, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2345 en date du 1 octobre 2011.

II. Le capital social de la Société est fixé à un million trois cent quatre-vingt-douze mille huit cent vingt-cinq Euros (EUR 1.392.825,00) représenté par cinquante-cinq mille sept cent treize (55.713) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,00) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre-vingt-dix-neuf mille soixante-quinze Euros (EUR 99.075,00) pour le porter de son montant actuel d'un million trois cent quatre-vingt-douze mille huit cent vingt-cinq Euros (EUR 1.392.825,00) à un million quatre cent quatre-vingt-onze mille neuf cent Euros (EUR 1.491.900,00), par la création et l'émission de trois mille neuf cent soixante-trois (3.963) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,00) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

HEPP IV Management Company S.à r.l., susnommée, agissant en son propre nom et pour le compte d'Heitman European Property Partners IV-Compartment 1, par l'intermédiaire de son mandataire, déclare souscrire toutes les trois mille neuf cent soixante-trois (3.963) parts sociales nouvelles et les libère intégralement à valeur nominale d'un montant total de quatre-vingt-dix-neuf mille soixante-quinze Euros (EUR 99.075,00) par un apport en numéraire d'un même montant.

Le montant de quatre-vingt-dix-neuf mille soixante-quinze Euros (EUR 99.075,00) a été intégralement libéré et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à un million quatre cent quatre-vingt-onze mille neuf cent Euros (EUR 1.491.900,00) représenté par cinquante-neuf mille six cent soixante-seize (59.676) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,00) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille cinq cents Euros (EUR 1.500,00).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17806. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012006465/123.

(120006377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Cornelius International S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 102.452.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 5 janvier 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société CORNELIUS INTERNATIONAL S.A., dont le siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix, a été dénoncé en date du 10 avril 2009.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS et liquidateur Maître Yasemin CENGIZ-KIYAK, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 27 janvier 2012 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme
Me Yasemin CENGIZ-KIYAK
Le liquidateur

Référence de publication: 2012006998/18.

(120007426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Société de Participations Valorisées S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 60.432.

Il résulte de quatre lettres adressées en date du 22 décembre 2011 aux actionnaires de la société SOCIETE DE PARTICIPATIONS VALORISEES S.A. que les décisions suivantes ont été prises:

- Démission de Monsieur Claude FABER en tant que président et administrateur-délégué de la société, avec effet immédiat à la date du 22 décembre 2011.
- Démission de Monsieur Didier KIRSCH en tant qu'administrateur de la société, avec effet immédiat à la date du 22 décembre 2011.
- Démission de Mademoiselle Jeanne PIEK en tant qu'administratrice de la société, avec effet immédiat à la date du 22 décembre 2011.
- Démission de REVILUX S.A. en tant que commissaire aux comptes de la société, avec effet immédiat à la date du 22 décembre 2011.

Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Pour la société Société de Participations Valorisées S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2012006718/20.

(120006092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Lys Holding 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.104.744,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 149.168.

In the year two thousand and eleven on the twenty-third day of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

H.H. Hamad Khalifa Hamad Al-Thani, born in the year 1950 in Qatar, with professional address at Diwan Amiri, Doha, Qatar,

here represented by Ms. Suzana Guzu, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on December 21, 2011.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "Lys Holding 1 S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149168, incorporated by a deed of Me Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, dated October 20, 2009, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 2349 of December 2, 2009, and which bylaws have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated June 22, 2010, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 1854 of September 9, 2010.

II. The share capital of the Company is set at two million four hundred forty thousand seven hundred forty-four Euro (EUR 2.440.744,00) represented by two million four hundred forty thousand seven hundred forty-four (2.440.744) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of six hundred sixty-four thousand Euro (EUR 664.000,00) to raise it from its present amount of two million four hundred forty thousand seven hundred forty-four Euro (EUR 2.440.744,00) to three million one hundred four thousand seven hundred forty-four Euro (EUR 3.104.744,00) by the creation and issuance of six hundred sixtyfour thousand (664.000) new shares (the New Shares) of one Euro (EUR 1,00) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

H.H. Hamad Khalifa Hamad Al-Thani, prenamed, through his proxyholder, declares to subscribe for the New Shares and to fully pay them up at their nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, for an aggregate amount of six hundred sixty-four thousand Euro (EUR 664.000,00), by contribution in kind consisting in the conversion of a receivable in the same amount held by H.H. Hamad Khalifa Hamad Al-Thani, prenamed, towards the Company, which receivable is incontestable, payable and due.

Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a balance sheet dated December 22, 2011 of the Company signed "true and correct";
- a contribution declaration from H.H. Hamad Khalifa Hamad Al-Thani, prenamed, attesting that He is the unrestricted owner of the contributed receivable;
- a declaration from the managers of the Company.

Effective implementation of the contribution

H.H. Hamad Khalifa Hamad Al-Thani, prenamed, declares that:

- He is the sole unrestricted owner of the receivable and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- the receivable has consequently not been transferred and no legal or natural person other than H.H. Hamad Khalifa Hamad Al-Thani, prenamed, is entitled to any rights as to the receivable;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the receivable in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Report of Company's managers

The report of the managers of the Company, dated December 22, 2011, annexed to the present deed, attests that the managers of the Company, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company owing the above described contribution in kind, expressly agree with its description, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

IV. Pursuant to the above resolutions, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" Art. 6. The share capital is fixed at three million one hundred four thousand seven hundred forty-four Euro (EUR 3.104.744,00) represented by three million one hundred four thousand seven hundred forty-four (3.104.744) ordinary shares having a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at two thousand five hundred Euro (EUR 2.500,00).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-trois décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

H.H. Hamad Khalifa Hamad Al-Thani, né dans l'an 1950 au Qatar et ayant son adresse professionnelle à Diwan Amiri, Doha, Qatar,

ici représenté par Mme Suzana Guzu, employée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 21 décembre 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Lys Holding 1 S.à r.l.» (ciaprès, la Société), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149168, constituée par acte du Me Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 20 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2349 du 2 décembre 2009, et dont les statuts ont été modifiés la dernière fois par acte du notaire instrumentaire en date du 22 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1854 du 9 septembre 2010.

II. Le capital social de la Société s'élève à deux millions quatre cent quarante mille sept cent quarante-quatre Euro (EUR 2.440.744,00) représenté par deux millions quatre cent quarante mille sept cent quarante-quatre (2.440.744) parts sociales, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de six cent soixante-quatre mille Euro (EUR 664.000,00) pour le porter de son montant actuel de deux millions quatre cent quarante mille sept cent quarante-quatre Euro (EUR 2.440.744,00) à trois millions cent quatre mille sept cent quarante-quatre Euro (EUR 3.104.744,00) par la création et l'émission de six cent soixante-quatre mille (664.000) nouvelles parts sociales (les Nouvelles Parts Sociales), d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

H.H. Hamad Khalifa Hamad Al-Thani, précité, par son mandataire, déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales à leur valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, et les libérer entièrement par un apport en nature d'un montant total de six cent soixante-quatre mille Euro (EUR 664.000,00) consistant en la conversion d'une créance d'un même montant détenue par H.H. Hamad Khalifa Hamad Al-Thani, précité, envers la Société, laquelle créance est certaine, liquide et exigible.

Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport a été donnée par la production des documents suivants:

- un bilan de la Société en date du 22 décembre 2011 certifié «sincère et véritable»;
- une déclaration émise par H.H. Hamad Khalifa Hamad Al-Thani, précité, attestant qu'il est le seul est unique propriétaire de la créance;
- une déclaration des gérants de la Société.

Réalisation effective de l'apport

H.H. Hamad Khalifa Hamad Al-Thani, précité, déclare que:

- Il est seul propriétaire sans restriction de la créance et possède les pouvoirs d'en disposer, celle-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;
- la créance n'a pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que H.H. Hamad Khalifa Hamad Al-Thani, prénomné, ne détient de droit sur la créance;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation de la créance aux fins d'effectuer son transfert et le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers.

Rapport des gérants de la Société

Le rapport des gérants de la Société en date du 22 décembre 2011, annexé aux présentes, atteste que les gérants de la Société, reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérant de la Société à raison de l'apport en nature décrit plus haut, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité des souscriptions et libérations.

IV. Suite aux résolutions ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et a désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à trois millions cent quatre mille sept cent quarante-quatre Euro (EUR 3.104.744,00) représenté par trois millions cent quatre mille sept cent quarante-quatre (3.104.744) parts sociales, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de deux mille cinq cents Euro (EUR 2.500,00).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Guzu, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 décembre 2011. Relation: EAC/2011/18089. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012006526/145.

(120006368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Raihman America S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 129.587.

—
EXTRAIT

Il résulte du conseil de gérance tenu en date du 23 décembre 2011 que le siège social de la société a été transféré du 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

De plus, l'adresse professionnelle des personnes suivantes a changée, et est désormais:

- Matthijs BOGERS, gérant: 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

- Julien FRANCOIS, gérant: 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2012.

Raihman America S.à r.l.

Représentée par Matthijs BOGERS

Gérant

Référence de publication: 2012006845/19.

(120006809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Maison Henry Petry Société en commandite simple, Société en Commandite simple.

Siège social: L-9227 Diekirch, 41, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 92.802.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le seize décembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. Monsieur Jean PETRY, commerçant en retraite, demeurant à L-9227 Diekirch, 41, Esplanade;

2. Monsieur Alain PETRY, employé, demeurant à L-9351 Bastendorf, 3, op der Tomm;

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

La société en commandite simple «Maison Henry Petry Société en commandite simple (ci-après la «Société»), ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 41, Esplanade, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 92.802 (ancien numéro RCS Diekirch B 406), a été constituée par acte sous seing privé en date du 12 février 1964, publié au Mémorial C numéro 44 du 29 mai 1964. - (matr.: 1964 21 00 079)

Le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 125.000,- (cent vingt-cinq mille euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 250,- (deux cent cinquante euros) chacune, intégralement libérées.

Les parts sociales sont détenues comme suit:

1. Monsieur Jean PETRY Associé commandité Deux cents parts sociales 200

2. Monsieur Jean PETRY Associé commanditaire Cent parts sociales 100

3. Monsieur Alain PETRY Associé commanditaire Deux cents parts sociales 200

Total: Cinq cents parts sociales 500

Dès lors, les associés prénommés et ici représentés détiennent ensemble la totalité du capital de la Société et ils peuvent délibérer valablement et prendre toutes décisions la concernant.

L'intégralité du capital social étant représenté et les associés déclarant avoir été prévenus de la tenue de cette assemblée et pris connaissance de la teneur de son ordre du jour au préalable, il n'est pas nécessaire de justifier de l'envoi des convocations.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a fait les déclarations et pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Les associés reconnaissent qu'ils ont une parfaite connaissance des statuts de la Société et de sa situation financière actuelle.

Les associés déclarent que la Société n'exerce plus aucune activité.

Sur proposition du gérant et d'un accord commun et unanime, les associés décident la dissolution de la société avec effet immédiat.

Monsieur Jean PETRY, associé commandité et gérant de la Société, est nommé liquidateur.

Le liquidateur et les associés déclarent que tous comptes ont été réglés entre eux et que la liquidation de la Société a été faite aux droits des parties.

Le liquidateur et les associés déclarent que la liquidation de la Société est effectuée volontairement et à l'amiable, aux droits des parties, et qu'ils prennent à leur charge tous les actifs, passifs, dettes et engagements financiers de la Société, chacun d'eux proportionnellement au nombre de parts qu'il possède et la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'ils répondent personnellement de tous les engagements sociaux, présents et futurs.

Le liquidateur et les associés décident que la liquidation est immédiatement terminée et clôturée.

Décharge pleine et entière est accordée au commandité gérant de la Société pour l'exécution de ses mandats de gérant et de liquidateur.

Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Jean PETRY, Alain PETRY, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 21 décembre 2011. Relation: DIE/2011/12199. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Ries.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 6 janvier 2012.

Référence de publication: 2012006553/56.

(120006439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Sun Flare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.093.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination de la personne suivante en tant que représentants permanents de son administrateur T.C.G. Gestion S.A.:

Mme Catherine Noens, résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L -1653 Luxembourg, a été nommée en date du 16 juin 2011 en tant que représentant permanent de T.C.G. Gestion S.A. avec effet au 16 juin 2011.

Luxembourg, le 10 janvier 2012.

T.C.G. Gestion S.A.

Administrateur

Catherine Noens

Représentant permanent

Référence de publication: 2012006734/17.

(120006129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Mantovanelli S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 1, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 22.871.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour *MANTOVANELLI S.à r.l.*

Fideco Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2012006566/12.

(120006897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Scand Doctor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 100.234.

—
EXTRAIT

Il est à noter que l'adresse de M. Arne Anders Lennart Ahlmalm, l'associé unique de la Société, est désormais 6, avenue des Aigles, F-06600 Antibes, France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *Scand Doctor S.à r.l.*

Un mandataire

Référence de publication: 2012006679/15.

(120006121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Maquilux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3322 Berchem, 5, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 93.134.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012006567/10.

(120006856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Mel Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 97.529.

—
Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2012.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2012006571/12.

(120006650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Mel Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 97.529.

—
Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2012.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2012006572/12.

(120006651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Société Internationale d'Investissements Financiers Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 561.986.226,74.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 39.052.

Nous soussignés, Pierre Dagallier, gérant B de la Société Internationale d'Investissements Financiers S.à R.L., en abrégé S.I.I.F., demeurant 13 rue des Bains, 1212 Luxembourg, Luxembourg et Alain Robillard, gérant B de la Société Internationale d'Investissements Financiers S. à R.L., en abrégé S.I.I.F., demeurant 30 rue Bérès 1232 Howald, Luxembourg,

Certifions exactes les adresses suivantes:

- Monsieur Pâris Mouratoglou: 28B, Boulevard du Château, 92200 Neuilly sur Seine, France;
- Madame Catherine Mouratoglou: 28B, Boulevard du Château, 92200 Neuilly sur Seine, France;
- Monsieur Pierre Dagallier; 13 rue des Bains, 1212 Luxembourg, Luxembourg Monsieur Alain Robillard: 30 rue Bérès, 1232 Howald, Luxembourg;
- Monsieur Philippe Mouratoglou: 60-62 allée de la Robertsau, 67000 Strasbourg, France;
- Monsieur Patrick Mouratoglou: 67 chemin de la Ferme des Bois, 78950 Gambais, France.

Pierre DAGALLIER / Alain ROBILLARD

Gérant B / Gérant B

Référence de publication: 2012006724/20.

(120006619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Boulevard Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 166.018.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth day of December.

Before Maître Arrensdorff, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr. Joseph George Strubel, investment advisor, born on May 9, 1964 in Mount Holly, United States of America, with residential address at 16, Chemin Vert, CH-1253 Vandoeuvres, Switzerland,

here represented by Mrs. Chloé Dellandrea, jurist, with professional address at 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, by virtue of a proxy given on 28 December 2011.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration. Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name Boulevard Properties S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by one hundred (100) shares in registered form with a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of at least one (1) category A manager and one (1) category B manager. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by two managers of the Company.

9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one category A manager and one category B manager. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting, thereto provided that at least one category A manager and one category B manager approved these resolutions

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters joint signature of at least two (2) managers, including at least one (1) category A manager and one (1) category B manager.

11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

12. Powers and Voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

14. Accounting year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of each year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Allocation of profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

16. Dissolution - Liquidation

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2012.

Subscription - Payment

Thereupon, Joseph George Strubel, prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all one hundred (100) shares by contribution in kind consisting of one hundred (100) shares having a net asset value of two thousand thirty-five euro eighty-nine cents (EUR 2,035.89) each (the Shares) of SCI La Ferme Blanche, a French société civile immobilière, having its registered office at 24, Avenue de Nice, c/o GFAC, F-06600 Antibes and registered with the Registre du Commerce et des Sociétés of Antibes under number 480 360 431.

Such contribution in an aggregate amount of two hundred three thousand five hundred eighty-nine euro (EUR 203,589) based on the annual accounts of SCI La Ferme Blanche as of 31 October 2011 is allocated as follows:

- twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) to the share capital of the Company; and
- one hundred ninety-one thousand eighty-nine euro (EUR 191,089) to the share premium account of the Company.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred seventy-five euro (1,375.-EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mrs. Véronique Farserotu, born on 15 November 1960 in Lancy, Switzerland, with professional address at 2, rue de Jargonnant, CH-1207 Geneva, Switzerland, manager of category A;
- Mrs. Michelle Wolfe, managing director, born on September 14, 1964 in Kentville, Canada, with professional address at 8, Par-la-Ville Road, Mintflower Place, 2nd floor, HM 08 Hamilton, Bermuda, manager of category A; and
- Mrs. Françoise Pfeiffer, attorney-at-law in Luxembourg, born on 29 January 1971, in Luxembourg, with professional address at L-2519 Luxembourg, 1, rue Schiller, manager of category B.

According to article 10, the Company shall be bound by the joint signature of at least two (2) managers, including at least one (1) category A manager and one (1) category B manager.

2. The registered office of the Company is set at L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

M. Joseph George Strubel, conseiller en investissement, né le 9 mai 1964 à Mount Holly, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse personnelle au 16, Chemin Vert, CH-1253 Vandoeuvres, Suisse,

ici représenté par Mme. Chloé Dellandrea, juriste, avec adresse professionnelle au 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 28 décembre 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles. Laquelle comparante, tel qu'indiquée ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

1. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination Boulevard Properties S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cent (100) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants ont été nommés, le conseil de gérance sera composé d'au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B. Il n'est pas nécessaire que le(s) gérant(s) soi(en)t actionnaire(s).

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus qu'un gérant, par tout gérant de la Société.

9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion, à condition qu'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B ait approuvé ces résolutions.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

10. Représentation. La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes d'au moins deux (2) gérants, y compris au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B.

11. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2012.

Souscription - Libération

Ensuite, M. Joseph George Strubel, prénommé et représenté tel que décrit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'ensemble du capital social de la Société et avoir entièrement libéré les cent (100) parts sociales en contrepartie d'un apport en nature consistant en cent (100) parts ayant une valeur comptable de deux mille trente-cinq euros quatre-vingt-neuf centimes (EUR 2.035,89) chacune (les Parts Sociales) de la SCI La Ferme Blanche, une société civile immobilière française, ayant son siège social au 24, Avenue de Nice, c/o GFAC, F-06600 Antibes et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés d'Antibes sous le numéro 480 360 431.

Cet apport d'un montant global de deux cent trois mille cinq cent quatre-vingt-neuf euros (EUR 203.589) basé sur les comptes annuels de la SCI La Ferme Blanche au 31 octobre 2011 est réparti comme suit:

- Douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) au capital social de la Société; et
- Cent quatre-vingt-onze mille quatre-vingt-neuf euros (EUR 191.089) sur le compte prime d'émission de la Société.

Estimation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cent soixante-quinze euros (1.375,-EUR).

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt après la constitution de la Société, l'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Mme. Véronique Farserotu, née le 15 novembre 1960 à Lancy, Suisse, avec adresse professionnelle au 2, rue de Jargonnant, CH-1207 Genève, Suisse, gérante de catégorie A;

- Mme. Michelle Wolfe, directeur général, née le 14 septembre 1964 à Kentville, Canada, avec adresse professionnelle au 8, Par-la-Ville Road, Mintflower Place, 2^e étage, HM 08 Hamilton, Bermudes, gérant de catégorie A; et

- Mme. Françoise Pfeiffer, Avocate à la Cour, à Luxembourg, née le 29 janvier 1971, à Luxembourg-, avec adresse professionnelle à L-2519 Luxembourg, 1, rue Schiller, gérante de catégorie B.

Selon l'article 10, la Société sera liée par la signature conjointe d'au moins deux (2) gérants, incluant au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B.

2. Le siège social de la Société est établi à L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont le présent acte a fait à Luxembourg, au jour qu'en tête en début de ce document.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: DELLANDREA, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 30 décembre 2011. Relation: REM/2011/1833. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 30 décembre 2011.

Référence de publication: 2012005536/386.

(120005765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Moab S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 121.906.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012006574/9.

(120006719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Modernity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 139.454.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012006575/9.

(120006669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Valsler S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 45.737.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012009274/9.

(120009658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.
